



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

école nationale d'ingénieurs de Metz

Question écrite n° 68203

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que lors de la session d'octobre 2001 du CES de Lorraine, le représentant du préfet de région a confirmé la mauvaise volonté de l'Etat et de la préfecture à l'égard des projets de développement de l'université de Metz. Déjà, lors de la présentation du contrat de plan, le préfet de région et le recteur voulaient refuser les crédits indispensables pour le déménagement et l'extension de l'ENIM. Non sans mal, ces crédits ont finalement été inscrits au contrat de plan et les engagements signés doivent maintenant être tenus. Aujourd'hui, la Moselle n'acceptera pas d'être victime d'un nouveau combat d'arrière-garde car le programme en cause est vital. En effet, le site de l'île du Saulcy étant complètement saturé, le transfert de l'ENIM permettrait à la fois d'augmenter ses effectifs et de libérer les locaux indispensables pour créer un institut polytechnique franco-allemand. Elle lui demande donc de lui préciser au plus vite et de manière claire dans quelles conditions le déménagement et l'extension de l'ENIM vont être engagés.

Texte de la réponse

Le contrat de plan 2000-2006 signé le 10 mars 2000 entre l'Etat et la région Lorraine consacre 224,79 MEUR au schéma U3M dont 106,71 MEUR financés par l'Etat. Il précise qu'à Metz, « en vue d'améliorer les dotations par étudiant de l'université, les surfaces nouvelles seront créées pour un desserrement du site du Saulcy et des filières scientifiques et SHS, grâce notamment au transfert de l'ENIM ». Le démarrage de cette opération de transfert était conditionné par le choix du site susceptible d'accueillir l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz. Or, c'est seulement le 6 juillet 2001 que le conseil d'administration de l'école a délibéré et fixé son choix pour le site du Technopôle, sur un terrain proposé par la ville de Metz. Le conseil municipal de la ville de Metz a délibéré le même jour. Compte tenu de la complexité des deux opérations - desserrement du site du Saulcy et transfert de l'ENIM -, un comité de pilotage rassemblant l'Etat, les collectivités locales ainsi que les établissements universitaires a été instauré. S'agissant du financement, l'Etat a mis en place 0,152 MEUR dès 2000. De plus, 0,305 MEUR ont été demandés pour 2002 par le préfet de région et pris en compte dans le montant de l'enveloppe financière qui sera déléguée en 2002. Ces crédits peuvent permettre de lancer les études préalables de faisabilité. Sur le contenu même du projet, les services du ministère de l'éducation nationale n'ont pas reçu de la part de l'établissement, à qui il appartient de formaliser tous les aspects de l'opération, le dossier d'expertise. Cette expertise est le préalable à la réalisation de tout projet immobilier universitaire. Elle est nécessaire avant toute inscription définitive à la programmation annuelle des crédits. Elle sert en outre de référence pour l'élaboration du programme technique de construction qui fixe les caractéristiques physiques et financières de l'opération. Il peut être utile de préciser que cette expertise n'a pas pour objet de remettre en cause les engagements de l'Etat pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région, mais bien de mobiliser l'ensemble des parties concernées par la définition et la mise en oeuvre des projets.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68203

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6135

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1671